



Assurance annulation voyage

Par **dany83**, le **09/09/2009** à **15:40**

Bonjour, rnJ'ai acheté un billet d'avion sur GOVOYAGES et j'ai pris en même temps l'assurance annulation. rnJ'ai dû annulé le voyage 2 semaines avant le départ car mon orthopédiste m'a opéré en urgence du ménisque de mon genou. rnAprès avoir envoyé les justificatifs à l'assurance, cette dernière vient de me répondre par courrier qu'elle ne remboursait pas le billet d'avion car cette opération résultait d'un accident de ski qui s'est déroulé AVANT la commande des billets. En bref, elle me dit que je savais que j'allais être opérée et donc que l'assurance ne marche pas. rnEst-ce que je peux faire un recours contre l'assurance et quels sont vos conseils pour la suite? rnMerci d'avance

Par **jeetendra**, le **09/09/2009** à **18:37**

Bonsoir, pour la définition de l'accident grave justifiant l'annulation du voyage, donc remboursement partiel : [fluo]"il faut entendre atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime (assuré) etrnprovenant de l'action soudaine d'une cause extérieure lui interdisant tout déplacement".[/fluo]rn rnA mon avis, l'assureur a trouvé la faille juridique dans les conditions générales et il va l'exploiter à fond pour ne pas vous rembourser (fausse déclaration de l'assuré, etc.), courage à vous, cordialement.